
COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS
Tél : 03.22.54.83.53 - Fax : 03.22.54.11.98
Site Internet : www.ville-dreuil-les-amiens.fr

Dreuil-lès-Amiens, le 28 janvier 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2020, EN SEANCE PLENIERE PUBLIQUE.

Sous la présidence de Mme Maria TREFCON, Maire de Dreuil-lès-Amiens

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT
Mme Nicole DUMONT
M. Francis WAQUET
Mme Stéphanie POSTEL
M. Jean-Marie THIBAUT

Mme Marie Christine MISSIAEN
M. Michel GRATENOIS
Mme Céline COLLET
M. Bernard ROBIDA
Mme Yvette CARTON

Sont excusés :

Mme Dominique FIRMIN
M. Hubert CAGNARD

M. Michel THIEFAINE
M. Jean-Marie DUMEIGE

Secrétariat :

Mme Michelle VARLET

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

M. et Mme Maurice RAMBURE
Mme Josette CUVILLIER
M. Daniel MACRET
M. Michel NONCE
Mme Rose-Marie BOULANGER
M. et Mme Gérard MOERMAN
M. Michel MARCHAND
M. et Mme Alain RUSSEIL
M. Benjamin PAVAUT

M. Claude POMPEY
Mme Elisabeth DECOCK
M. Jacques LEROY
M. Christian TREFCON
Mme Sophie PIOLE
M. André PIOLE
Mme Nadine SOUBIE
Mme Marie-Laure DELATTRE
M. Aurélien CAGNARD

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière publique le mardi 21 janvier 2020 dans la salle d'honneur. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été faite et envoyée par mail le 14 janvier 2020 aux membres du conseil et au Courrier picard, elle a fait l'objet d'une insertion dans les éditions des 20 et 21 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

0. DÉLÉGATION DE VOTE

Mme Dominique FIRMIN donne procuration à Mme Yvette CARTON
M. Michel THIEFAINE donne procuration à Mme Stéphanie POSTEL
M. Hubert CAGNARD donne procuration à Mme Nicole DUMONT

1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2019

M. ROBIDA souhaite que l'on fasse attention par rapport aux membres du conseil qui sont absents ou excusés, afin que ce soit à l'identique.

Concernant le chapitre 2 page 2, M. ROBIDA demande que soit rajouté qu'il n'a pas voté pour les primes car il s'agit d'un pouvoir exclusif du Maire et que cette délibération n'a jamais été présentée au conseil de mai 2015.

Au point 3.1 de la page 2, il est noté « consécutivement à l'octroi d'une subvention.... » M. ROBIDA fait remarquer qu'il s'agit d'une « demande » de subvention.

Chapitre 4, page 5, concernant la commission locale directe. M. ROBIDA s'étonne car pour lui cette commission n'a jamais été créée. Mme le Maire explique que cette commission est composée de plusieurs personnes externes du conseil municipal. Lors des nouvelles élections Mme le Maire souhaitait savoir s'il fallait procéder à un renouvellement des membres et les services des impôts lui ont précisé que les membres de cette commission sont élus pour la durée du mandat, cette liste n'a donc pas été changée et ce sont les mêmes membres qui ont été convoqués. (2014-2020)

M. PETIT propose de corriger en notant qu'il s'agit de la commission communale des impôts directs.

Pour le point 3.4, page 3, concernant le bail emphytéotique des maisons de l'OPAC, rue de Saveuse. M. THIBAUT avait affirmé que la parcelle était privée mais n'étant pas dans la vente il s'agissait d'une information et non d'une affirmation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 Informatique :

Mme le Maire informe que le parc informatique doit être renouvelé et modernisé suite à des nouvelles normes de protections des données informatiques (normes européennes RGPD).

Mme le Maire interrompt le conseil à 20h26 afin de donner la parole à un intervenant extérieur pour présenter les obligations sur la protection des données informatiques.

La séance reprend à 20h52.

A la suite de la présentation, M. WAQUET demande si plusieurs devis ont été demandés. Mme le Maire lui répond que oui et explique que l'intervenant est venu afin de présenter le projet mais en aucun cas parce que l'entreprise qu'il représente a été retenue.

M. GRATENOIS s'étonne du sujet et de la précipitation du projet. Mme le Maire explique que le RGPD devait être mis en place depuis un moment. Le dossier étant complexe, Mme le Maire souhaitait s'informer et connaître le sujet avant de l'exposer lors d'une séance du Conseil municipal. De plus, l'échéance des dossiers de subventions (DETR) est fin janvier. La commune est obligée de présenter un devis afin de prétendre à cette subvention.

Mme COLLET précise que le projet n'est pas fait dans la précipitation et que la commune a le temps de décider quelle entreprise sera choisie. M. PETIT ajoute que le projet sera présenté en commission Finances.

M. WAQUET demande s'il s'agit d'un achat de matériel et qu'il serait peut-être intéressant de faire un comparatif entre un achat et de la location. M. PETIT répond qu'il s'agit d'un investissement et que la demande de subvention ne pourra pas se faire si l'on passe sur de la location. En revanche, il précise que si le coût de la location est plus intéressant, la demande de subvention ne sera pas utilisée.

Vote : Contre : M. THIEFAINE
Abstention : M. ROBIDA

Adopté à la majorité.

3.2 Demandes de subventions DETR :

INFORMATIQUE :

La délibération concernant le renouvellement du parc informatique doit être envoyée rapidement pour obtenir la subvention. Un devis de 20 322,25 euros sera présenté pour constituer le dossier.

Vote : Contre : M. THIEFAINE
Abstention : M. ROBIDA

Adoptée à la majorité.

AIRE DE JEUX :

M. PETIT explique qu'il s'agit de voter une délibération permettant d'obtenir une subvention pour installer une aire de jeux sur la parcelle « la pointe », accompagnée d'un devis de 200 000 euros environ. Pour se faire il présente un diaporama réalisé par les services d'Amiens Métropole qui n'est en aucun cas un projet définitif. Ce projet sera ensuite réfléchi par les élus, étudié en commission et présenté au conseil municipal.

M. GRATENOIS explique qu'il est contre le fait de faire un parking (vu sur le diaporama) car il n'est pas envisageable de bétonner un espace vert. M. PETIT répond que dans le projet présenté, le parking permet aux personnes venant à l'aire de jeux de stationner, et dans le même temps de résoudre un souci de stationnement avenue Jules Ferry non anticipé au moment de la création de l'immeuble de 109 appartements.

M. ROBIDA demande si une étude d'impact aura lieu. M. PETIT précise qu'une étude sera réalisée auprès des habitants afin de faire un choix des agrès qu'ils souhaitent voir sur cette aire de jeux. Mme le Maire précise que les jeux démontés en 2017 seront remontés sur cette aire.

Vote : Contre : M. THIEFAINE
Abstention : M. ROBIDA, Mme POSTEL

Adoptée à la majorité.

3.3 Amiens Métropole - Conventions :

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Il s'agit de signer une convention avec Amiens Métropole pour un remboursement des frais de fonctionnement de 18 057 euros. Pour le terrain de foot et de la pétanque la somme de 14 592 euros est attribuée, et 3 464 euros pour le local de la fanfare. La subvention accordée auparavant à l'entretien des terrains de tennis a été supprimée, considérée comme association « loisirs » ne faisant pas de compétitions.

Adoptée à l'unanimité

PLATEFORME MULTI-SERVICES :

Amiens Métropole reconduit la plateforme multi-services. La commune peut faire appel à celle-ci pour des travaux. Toutefois, au vu de certains tarifs, la commune demande des devis auprès d'autres sociétés et il n'y a pas d'obligation de passer par cette plateforme.

Adoptée à l'unanimité.

LAME DE DENEIGEMENT - CONVENTION TRIPARTITE (Amiens Métropole - Commune - Agriculteur) :

La commune a été dotée d'une lame de déneigement par les services d'Amiens Métropole pour une durée de 5 ans, sans contrepartie financière.

La lame s'installe uniquement sur un tracteur agricole, donc la commune prévoit une convention avec M. THIBAUT, agriculteur. Celui-ci souhaite pouvoir prêter le matériel aux agents techniques afin de ne pas être astreint de rester à son domicile pour un éventuel déneigement dans la commune.

Mme DUMONT s'interroge sur le fait d'avoir les personnes aptes à conduire l'engin. Deux agents techniques sont capables de conduire ce tracteur.

Mme POSTEL demande à quoi correspond le total TTC de 61,42 euros. M. THIBAUT explique que les 40, 55 euros correspondent au coût horaire du matériel (Tracteur, carburant...), les 15,28 euros représentent la main d'œuvre. Le total est de 55,83 auquel s'ajoute 10% de TVA, soit un 61,42 euros.

Mme DUMONT s'interroge en cas d'incident sur le tracteur (panne, casse), M. THIBAUT explique qu'il a plusieurs tracteurs et l'équipement nécessaire pour pallier à l'incident.

Adoptée à l'unanimité

M. THIBAUT ne participe pas au vote.

3.4 Trésor Public

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC :

Il s'agit d'accorder à Mme LACROIX, Cheffe de service comptable, l'indemnité de conseil pour les documents budgétaires de la commune pour un montant de 371,77 euros.

M. ROBIDA demande si le détail a été fait afin d'éviter tout problème. La réponse est oui.

Adoptée à l'unanimité.

REGIE DU MARCHE DE PLEIN VENT :

Mme le Maire explique qu'après de nombreux échanges de mail, la Trésorerie a revu le dossier de la régie. Le document daté du 7 mars pour un montant de 831 euros représentait bien les tickets remis à la régisseuse. Par conséquent, la Trésorerie demande de revoir la délibération du 7 octobre, indiquant la perte de tickets pour un montant 376,50 euros et la mise en cause de la régisseuse pour le même montant. Afin de clôturer cette régie, la Trésorerie demande une délibération autorisant le comptable à sortir les tickets ainsi qu'une mise à zéro des stocks et la non mise en cause de la régisseuse. Cette nouvelle délibération annulera et remplacera celle du 7 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

REGIE PRODUITS DIVERS :

Pour encaisser la participation demandée aux invités lors du repas des Aînés, soit 30 euros par personne, la Trésorerie demande que le montant soit mentionné sur la délibération. Il faut donc modifier la délibération du 14 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

3.5 FDE : Embellissement des postes de transformation

La FDE propose d'embellir les postes de transformation par des artistes. La commune souhaite en bénéficier car certains ne sont pas esthétiques. Pour ce faire, il faut faire parvenir aux services de la FDE une délibération de principe du conseil municipal acceptant les embellissements et joindre une photo de chaque poste avec son emplacement et ses dimensions. Si la commune est retenue, un seul poste sera embelli.

Adopté à l'unanimité

3.6 Demande UPA : Application de la législation pêche-garde Pêche

Mme le Maire a reçu M. HAVET, président de l'UPA, pour présenter une convention pour effectuer des contrôles qui seront faits par des gardes-pêche fédéraux afin de lutter contre les braconnages et fraudes. Ces agents armés seront habilités par le Préfet.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 Publicité : Convention Pharmacie PAVAUT (Croix verte)

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT

Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer une convention suite à une demande d'installation de croix verte, faite en décembre, qui sera installée à l'angle de l'avenue Louis Pasteur et début de l'avenue Jules Ferry sur le poteau donnant sur la gare.

Le tarif de cette convention est estimé aux alentours de 80 euros et comprend :

- la redevance locale de publicité (15, 71 euros par an et par m2),
- la consommation en énergie de la croix,
- la participation aux frais d'abonnement du compteur électrique.

M. WAQUET informe que la lumière des croix verte est assez forte. M. PETIT explique que cette croix sera allumée uniquement la journée.

M. PAVAUT explique qu'elle sera allumée la nuit lors des gardes obligatoires de la Pharmacie.

Mme POSTEL trouve cela dommage que cette croix fonctionne uniquement les nuits de gardes. M. PAVAUT ne tenait pas à embêter les habitants mais s'ils sont d'accord il ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle soit mise la nuit.

Adoptée à l'unanimité

4. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

Mme le Maire :

- L'opération Hauts-de-France Propre aura lieu le samedi 7 mars aux étangs de Dreuil.
 - Le dernier recensement de la population (INSEE) est de 1 664 habitants, cette enquête a été effectuée entre 2015 et 2019.
 - Le 27 août, Mme le Maire a reçu le jury régional de fleurissement (passage tous les 3 ans). Les deux fleurs attribuées à la commune sont maintenues mais avec un avertissement. Lors du dernier rapport effectué, les recommandations préconisées n'ont pas été effectuées.
 - Le concours départemental des maisons fleuries a demandé à Mme le Maire de proposer des participants. Les 2 maisons se sont vues attribuer le 3^{ème} prix dans leur catégorie respective.
 - Le service culture et patrimoine d'Amiens Métropole font un appel à collecte d'archives pour le projet de la cathédrale.
 - Lors de la cérémonie de vœux, Mme le Maire avait annoncé que M. Philippe LEFEVRE, Garde Champêtre, demandait à prendre sa retraite en juin. La commune se dirigerait sans doute vers une police municipale. Messieurs PETIT et LEFEVRE ont assisté à une présentation d'un logiciel de police et de services. Il s'agit d'avoir un support et de transmettre automatiquement toutes incivilités sur la plateforme des services de police à l'aide d'un téléphone portable. M. PETIT précise que ce logiciel apportera un gain de temps. L'agent prendra en photo et déterminera l'infraction directement sur le téléphone. Le logiciel lui donnera des codes réglementaires et après validation, le procès-verbal sera établi informatiquement et envoyé directement à Rennes.
- Parmi tous les services proposés via ce logiciel, deux semblent intéressants pour la commune. Le premier, c'est la possibilité d'avoir une connexion avec le site internet de la mairie pour permettre aux habitants d'informer de leurs absences pour qu'une surveillance de leurs domiciles soit faite par le garde.
- Le deuxième, c'est pour établir les arrêtés. Il suffira d'insérer le thème et les codes et articles de lois seront donnés pour les établir dans les règles.

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT.

M. Philippe PETIT :

- A titre indicatif, sur l'année 2019, 30 maisons ont été vendues sur 740 foyers.
- La commission Urbanisme continue à l'élaboration du PLU.

M. Michel GRATENOIS :

- Les huit arbres du petit bois ont été abattus. La distribution est en cours.
- Les membres de la commission Bâtiments Communaux se sont réunis le 18 décembre pour choisir l'entreprise qui sera en charge des travaux d'électricité aux ateliers communaux. C'est la société LEGGERI qui a été retenue pour un montant de 4 951, 20 euros TTC.
- L'entreprise LHEUREUX est retenue pour la création et mise aux normes de la passerelle pour la benne à déchets verts, pour un montant de 4 704,90 euros TTC.
- Pour le nettoyage du clocher, à ce jour, aucun devis n'a été reçu.
- Pour la lutte anti-pigeons, un seul devis est proposé pour le moment de l'entreprise CAMDA pour un montant de 1 440 euros TTC.

Mme Céline COLLET :

- Mme Stéphanie JEAN qui est en charge de l'accueil loisir vient d'obtenir le (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs).Après l'obtention de la première partie et deux périodes de stages, elle vient de valider la seconde qui consistait à soutenir un mémoire.

5. DROITS DE PRÉEMPTION

Un immeuble sis 254 avenue Louis Pasteur,
Un immeuble sis 2 avenue du Pré Saint Servais,
Un immeuble sis 9 rue Jules Verne,
Un immeuble sis 1 rue du Mont Pré,
Un immeuble sis 26 avenue Pierre et Marie Curie,
Un immeuble sis 39 rue Jean Jaurès.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. ROBIDA informe que la réderie d'Amiens aura lieu le dimanche 19 avril afin que l'équipe de Dreuil Animation ne fasse pas leur réderie le même jour, comme l'année dernière.

M. ROBIDA informe également qu'il y a de la publicité très ancienne sur les panneaux d'affichages au niveau de l'école. Il s'agit des panneaux destinés au SIRDAS.

M. WAQUET souhaite savoir s'il est envisageable d'interdire les demi-tours des semi-remorques à partir d'un certain tonnage sur la route principale. Deux cas récents ont été constatés.

M. WAQUET réclame à nouveau qu'au niveau du carrefour Avenue Victor Hugo et Allée des Lilas, qu'il serait judicieux d'installer un panneau sens interdit et des panneaux obligations de direction. M. PETIT lui répond que c'est prévu et vu avec les agents techniques.

M. WAQUET revient sur les avaloirs qui sont régulièrement bouchés. Pourtant, les employés ainsi que le garde Champêtre font particulièrement attention et font remonter les informations auprès des services d'Amiens Métropole qui sont en charge de leur nettoyage.

Sur le nouvel arrêt de bus, situé avenue Louis Pasteur, il est nommé « Duchellier ». Mme le Maire propose de se renseigner auprès d'Amiens Métropole et de demander pour quelle raison ce nom a été donné.

M. ROBIDA précise que la commune a la possibilité d'avoir le « Trans80 » qui passe. Il existe un panneau, sans horaires, mais cela pourrait donner plus de mobilité pour les habitants. Sur internet il est prévu 4 passages par jour.

Mme le Maire signalera de nouveau les retards de bus récurrents.

M. WAQUET signale qu'il est toujours embêté pour sortir de son garage. Les tracés au sol pour les zones des vélos ne changent rien. Les voitures s'arrêtent toujours sur cette zone.

7. QUESTIONS DES AUDITEURS

Aucune question des auditeurs n'a été déposée.

Les questions des auditeurs terminées, l'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h10.